

DEC131023DR01

Décision portant nomination de M. Jean-Luc GENNISSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 7587 intitulée Institut Langevin "ondes et images" (LOA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7587 intitulée Institut Langevin "ondes et images" (LOA) et nommant M. Mathias FINK en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 7 janvier 2010 ;

Considérant que **M. Jean-Luc GENNISSON** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par le service de prévention et de sécurité de l'INSERM du 16 au 18 novembre 2009, 30 novembre au 2 décembre 2009, ainsi que du 14 au 17 décembre 2009, pendant une durée de 49 heures ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Jean-Luc GENNISSON**, CR1, est reconduit dans ses fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7587 intitulée Institut Langevin "ondes et images" (LOA), à compter du 1^{er} janvier 2013.

M. Jean-Luc GENNISSON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Jean-Luc GENNISSON** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Fait à Ivry sur Seine, le 14 février 2013

Mathias FINK

Directeur de l'UMR 7587
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa du Jacques PROST, directeur général de l'ESPCI de Paris